

L'assurance-vie a-t-elle vraiment refusé de couvrir le décès suite au « vaccin » ?

écrit par Docteur Dominique Schwander | 11 février 2022



L'article ci-dessous circule pas mal (en anglais). L'anecdote semble vraisemblable eu égard à tout ce que l'on

voit, mais le fait que Brusa ne puisse (ne veuille ?) donner les sources exactes laisse planer le doute, ce qui peut discréditer et l'histoire et ceux qui la font connaître. Je la publie donc plutôt comme un appel fait aux commentateurs, une espèce d'appel à témoins »... si vous avez d'autres éléments de ce genre à signaler, des faits sûrs, on compte sur vous !

L'assureur-vie refuse de couvrir le décès par vaccin

Un cas explosif fait actuellement l'objet de vifs débats sur les réseaux sociaux : en France, un riche entrepreneur âgé de Paris serait décédé des suites d'une injection de Corona. Auparavant, il avait souscrit des polices d'assurance-vie de plusieurs millions de dollars au profit de ses enfants et petits-enfants, selon un média

Bien que la vaccination soit reconnue comme cause de décès par les médecins et la compagnie d'assurance, celle-ci a refusé de payer. La raison en est que les effets secondaires des jabs Corona sont connus et publiés. Ils soutiennent que le défunt a participé à une expérience à ses risques et périls. Le Covid-19 en lui-même n'est pas classé comme une « maladie grave ».

Selon l'entreprise, une vaccination expérimentale entraînant la mort s'apparente à un suicide

La compagnie d'assurance a justifié le refus de paiement à la famille en déclarant que l'utilisation de médicaments ou de traitements expérimentaux , y compris les injections Corona, est expressément exclue du contrat d'assurance. Le procès ultérieur de la famille contre la compagnie d'assurance a échoué.

Le tribunal aurait justifié sa décision comme suit : « Les effets secondaires du vaccin expérimental sont publiés et le défunt ne pouvait prétendre n'en avoir rien su lorsqu'il a volontairement pris le vaccin. Il n'y a aucune loi ou mandat en France qui l'oblige à se faire vacciner. Par conséquent, sa mort est essentiellement un suicide. Le suicide n'étant pas couvert par la police dès le départ, l'assurance refuse de bouger.

Verdict scandaleux : prendre un risque mortel est légalement un suicide

« Le tribunal reconnaît la qualification de l'assureur qui, au vu des effets secondaires annoncés, dont le décès, considère légalement la participation à l'expérimentation de phase trois, dont l'innocuité prouvée n'est pas donnée, comme prenant volontairement un risque mortel non couvert par la contrat et reconnu légalement comme un suicide. La famille a fait appel. Toutefois, la défense de l'assureur est reconnue fondée et contractuellement justifiée, ce risque mortel notoirement connu étant juridiquement assimilé à un suicide, puisque le client a été avisé et a accepté de prendre volontairement le risque de décès sans y être obligé ou contraint. .”

Pas de surprise : les médias grand public sont silencieux

Ce cas n'a pas encore été rapporté dans les grands médias français. L'affaire a été publiée par l'avocat de la famille, Carlo Alberto Brusa, sur [les réseaux sociaux](#). Malheureusement, aucune source ou dossier judiciaire n'est fourni, c'est pourquoi l'authenticité du rapport ne peut actuellement pas être vérifiée bien qu'il y ait eu d'autres avertissements concernant le risque associé aux coups reconnus par les assureurs. Aux États-Unis, l'American Council of Life Insurers (ACLI) a [nié](#) les rapports de non-paiement.

La censure

Ces derniers mois, de nombreux groupes anti-vaccins français

du réseau social Facebook ont été victimes de fermetures soudaines et injustifiées, notamment des groupes de soutien à Brusa et au professeur Didier Raoult. Ce dernier a souvent été critiqué pour ses positions sur les vaccins, l'hydroxychloroquine et sa critique de la mauvaise gestion de l'épidémie par le gouvernement Macron.

En fin d'année dernière, le principal groupe de soutien à Didier Raoult avait été désactivé avant d'être réactivé, grâce à une mobilisation sur les réseaux sociaux et un relais massif sur les médias alternatifs. Le 27 novembre, un groupe de soutien des enseignants pour Brusa a été suspendu. Avec pas moins de 310 000 membres à son actif, le groupe créé en mars 2020 a été fermé pour avoir partagé la plainte de Brusa concernant le port de masques pour les enfants. L'avocat parisien et son association *Réaction-19* ont été accusés de propager un « complot ».

Difficultés mondiales des assureurs à cause des vaccins

Les actuaires ont averti que [l'augmentation des sinistres](#) éroderait le capital que les assureurs ont mis de côté pour éviter l'insolvabilité. Notamment, les personnes âgées ne souscrivent pas d'assurance-vie, ce qui signifie que les réclamations proviennent de clients plus jeunes. Les assureurs disent [s'attendre à une hausse des surmortalités](#) .

Selon Alex Berenson, le risque de blessure ou de décès par piqûre est [exceptionnellement élevé](#) à en juger par les données canadiennes.

Selon le courtier d'assurance *Howden* .

L'assureur néerlandais *Aegon* , avec les deux tiers de son activité aux États-Unis, a déclaré que ses réclamations américaines au troisième trimestre s'élevaient à 111 millions de dollars, contre 31 millions de dollars un an plus tôt.

[Les décès dus aux vaccins](#) pourraient obliger les assureurs à

augmenter les primes et certains ont indiqué qu'ils avaient l'intention de [punir les non vaccinés](#) pour leurs [difficultés financières](#) .

Tous les droits sont réservés. Vous avez la permission de citer librement les articles à condition que la source (www.freewestmedia.com) soit indiquée. Les photos ne peuvent être utilisées sans notre accord.

[FWMSTAFF](#)

Traduction google

https://freewestmedia-com.translate.goog/2022/01/14/life-insurer-refuses-to-cover-vaccine-death/?_x_tr_sl=en&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp